

Service urbanisme, habitat et construction
Unité planification de l'urbanisme

Vannes, le 13 juin 2024

Affaire suivie par : Emmanuel CADORET
Tél. : 02 56 63 73 80
Courriel : emmanuel.cadoret@morbihan.gouv.fr

**Le directeur départemental des territoires
et de la mer**

à

cf liste jointe

Objet : révision du PLU de la commune de La Trinité-Porhoët
Consultation des services sur projet arrêté au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme

PJ : dossier du PLU arrêté

Le conseil municipal de La Trinité-Porhoët a arrêté son projet de plan local d'urbanisme le 7 juin 2024.

En application de l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme est soumis pour avis aux personnes publiques associées. Monsieur le préfet m'a demandé de lui communiquer une synthèse des avis des services consultés.

Votre avis rédigé devra comporter :

- un premier chapitre « légalité et la sécurité juridique » comprenant la partie régaliennne faisant référence aux dispositions réglementaires en vigueur (code de l'urbanisme, code l'environnement, etc.) ;
- un second chapitre « conseils et recommandations » comprenant vos observations ;
- et éventuellement un troisième chapitre « lisibilité » comprenant les pièces annexes, argumentations, etc.

A cet effet, vous trouverez en pièce jointe le dossier.

Votre avis portera notamment sur la prise en compte des politiques publiques dont vous avez la charge, le contrôle du report des servitudes dont vous êtes le gestionnaire, ainsi que les réglementations spécifiques applicables au territoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir me répondre pour le

13 juillet 2024

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,

Le responsable de l'unité Planification de
l'urbanisme

Alban DOMERGUE

